

Budget

À chaque début d'année, le budget de la Ville de Guérande est voté lors d'un Conseil Municipal. Il retrace toutes les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'année. Il peut être complété par des décisions modificatives qui intègrent les ajustements de crédits, les résultats de l'exercice précédent ou encore des crédits nouveaux qui n'étaient pas prévus initialement au budget.

budget2
Infogram

Pour de plus amples informations sur le budget veuillez consulter [les graphiques sur infogram.com](https://www.ville-guerande.fr/mairie-vie-municipale/budget?)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h